

Comité d'Etablissement

CBC Ile de France

17, quai Paul Doumer
92414 Courbevoie Cedex

REUNION DU COMITE D'ETABLISSEMENT DU CBC ILE DE FRANCE DU MARDI 20 OCTOBRE 2009

Motion des membres du CE relative au projet d'organisation du call-center :

Les élus tiennent à exprimer leur désapprobation quant aux façons d'agir de la Direction concernant le respect des attributions des instances et notamment en matière d'information consultation du Comité.

Les membres viennent de recevoir de la part de la Direction de Canon, un projet relatif à la mise en place d'une nouvelle organisation de la fonction Services et Support. Celui-ci doit prochainement faire l'objet d'une procédure d'information consultation au niveau du CCE et des instances des établissements de l'UES.

Ce projet prévoit la centralisation **des appels entrants clientèle au niveau national**. Le Centre de Relation Clients national sera localisé au sein du CBC Ile de France. Cette centralisation induit la suppression d'un poste de CAT dans chaque CBC de province, **soit au total 8 postes**.

Les élus constatent que ce projet de centralisation vient confirmer les informations qui circulaient dans l'Entreprise depuis un certain temps et éclairent les réponses de la Direction apportées dans le cadre de la procédure du droit d'alerte du CCE. Plus grave, il explique certains mouvements de personnel déjà effectués au sein des établissements de l'UES et qui sont en lien avec ce projet.

C'est ce contexte qui avait conduit les membres du CE du CBC IDF, le 5 octobre 2009, à demander à la direction de suspendre la procédure engagée au sein de l'établissement, tant que le CCE n'aurait pas été consulté sur ce projet et rendu d'avis.

En effet, nous avons constaté que l'information communiquée dans le cadre du projet d'organisation du call Center était partielle et incomplète et que les dispositions en matière d'information - consultation des instances n'étaient pas respectées. Nous avons indiqué que ce projet d'organisation faisait partie d'un projet plus global, ce qui se confirme aujourd'hui.

Malgré ces faits, la Direction du CBC IDF s'est obstinée à vouloir recueillir l'avis du CE sur un projet d'organisation du Call Center du CBC IDF, soutenant que ce projet ne concernait que notre établissement !

Plus grave, ce qui a été présenté par M. Le Cruguel comme étant un test, n'est ni plus ni moins que le déploiement partiel du projet et la mise en place de l'organisation en vue de la centralisation des appels nationaux.

☎ 01 41 99 71 43 – Fax 01 41 99 71 42

E. mail : cecanon@free.fr – Site internet : www.cecanon.com

Ce type de démarche, au-delà du fait qu'elle discrédite la direction et constitue un délit d'entrave caractérisé, témoigne une nouvelle fois du mépris de la direction à l'égard des salariés et des attributions des instances.

De plus, il a été constaté ces dernières semaines une détérioration des conditions de travail très préoccupante au sein du call center IDF. Les CAT, le jeudi 15 octobre, ont même été jusqu'à exercer leur droit de retrait et ont interpellé le Président considérant que leurs conditions de travail faisaient peser des risques graves sur leur santé physique et morale.

Dans ce contexte général, il est demandé à la direction d'arrêter ce qu'elle dénomme être un test et d'en présenter un bilan et de remettre en place l'ancienne organisation tant que les instances n'auront pas été dûment informées et consultées.

Concernant les conditions de travail du personnel, la direction est placée dans l'obligation d'apporter des solutions rapides pour permettre aux CAT de retrouver des conditions de travail normales et sereines.

En conclusion, le Comité d'Etablissement se réserve le droit d'engager tous les démarches judiciaires pour faire respecter les dispositions légales relatives à ses attributions ainsi que celles liées à la responsabilité de l'employeur en matière de prévention des risques sur la santé du personnel.

Motion soumise à l'approbation des membres et adoptée à l'unanimité.